

d'intérêt sur hypothèques ont atteint au delà de 10 ou 11 p. 100.

Monsieur le président, dans le même temps où l'on favorise une telle exploitation de l'homme par la finance, on dit à 56,000 travailleurs: Allez-vous-en chez vous, retournez au travail, vous mettez la société en danger. Eh bien, moi, je dis, en tant que créditiste convaincu, que ceux-là qui mettent le plus la société en danger, ce sont ceux qui contrôlent actuellement la hausse du coût de la vie et qui en profitent, ceux qui contrôlent les taux d'intérêt et en profitent. Ceux qui mettent le plus en danger la société canadienne ne sont pas ceux qui viennent manifester devant le parlement, mais ceux qu'on ne voit pas, qui jouent avec les citoyens comme avec des marionnettes.

Monsieur le président, une loi spéciale, une loi d'urgence, ne devrait pas être nécessaire pour faire retourner au travail 56,000 Canadiens qui veulent travailler. Mais il en faudrait plutôt une pour mettre au pas la finance qui contrôle ces gouvernements et les citoyens.

Des milliers de familles se privent de nourriture de qualité présentement au Canada—pas en Chine communiste, mais au Canada—faute de moyens financiers suffisants, alors que depuis quelques années les gouvernements s'acharnent à contrôler et à plafonner la production agricole, par exemple, allant même jusqu'à pénaliser des producteurs laitiers pour une trop abondante production, alors même qu'ils encourageaient l'importation. Aujourd'hui, le réveil est brutal, et dans la catégorie des travailleurs agricoles comme dans celle des travailleurs des chemins fer, itinérants ou non, la situation est la même: on décourage l'initiative de l'individu, on le pénalise par toutes sortes d'embêtements gouvernementaux, d'enquêtes et de lois. Par conséquent, peut-on vraiment dire si le travailleur canadien est récompensé pour son travail? Voilà pourquoi la colère gronde dans le secteur public, voilà pourquoi elle gronde chez les employés des chemins de fer, et voilà pourquoi . . .

Le vice-président adjoint: A l'ordre. Je regrette d'avoir à interrompre l'honorable député, mais son temps de parole est écoulé.

[Traduction]

M. Mackasey: Monsieur le président, comme la plupart des autres députés, j'ai écouté avec beaucoup d'intérêt la discussion à propos du présent conflit de travail. Beaucoup de députés ont fait connaître leurs qualifications en cette matière de façon fort adéquate avant de participer au débat. Je ne prétends pas que les miennes soient meilleures ou inférieures à celles des autres qui ont participé au débat jusqu'à maintenant. Néanmoins, j'aimerais rappeler que j'ai travaillé pour les chemins de fer pendant 12 ans, que mon père a travaillé pour eux pendant 42 ans à Moncton et à Québec, et que pendant les quatre années où j'ai fait partie du cabinet, j'ai agi pendant au moins trois années comme ministre du Travail. Au cours de ces trois années en tant que ministre du Travail, j'ai eu l'occasion de participer à la signature de plusieurs conventions collectives concernant des travailleurs de chemins de fer.

Je ne voudrais pas être impoli envers quiconque à la Chambre en faisant certaines réflexions, car elles ne veulent être rien d'autre que des réflexions. Je n'ai jamais pu comprendre tout à fait comment les conflits industriels font de tous des experts. Tous ceux d'entre nous qui sont impliqués dans des conflits du travail connaissent inévitablement quelqu'un, un employé bien intentionné, un vice-président d'entreprise, qui se demande pourquoi toute l'affaire ne peut être réglée en 20 minutes car la

Exploitation des chemins de fer—Loi

question semble être si simple. La raison pour laquelle ceci est impossible est qu'on ne peut vraiment pas trouver des réponses à ces problèmes dans des livres; les relations industrielles ne sont rien de plus que des relations humaines. Le chef de l'opposition officielle a fait un très bon discours dans ce sens.

Mon bon ami de York-Sud était avec moi en 1965 lorsque nous avons visité ensemble la Pologne en tant que membres d'une délégation parlementaire. J'ai eu la naïveté de demander au ministre du Travail de Pologne quand leur dernière grève avait eu lieu. Il m'a répondu: 1956. Je me suis souvenu qu'en 1956, il y avait eu une rébellion non seulement en Hongrie, mais aussi en Pologne, alors qu'on avait tiré sur les ouvriers avec des mitraillettes parce qu'ils réclamaient de légères augmentations de salaires.

Je suis le premier à la Chambre à prendre à cœur les intérêts des ouvriers. Je pense que je devrais rappeler aux membres du NPD qu'ils ne possèdent pas le privilège exclusif de s'intéresser au sort des travailleurs.

Des voix: Bravo!

Une voix: Reportez-vous au bill.

M. Mackasey: Si ces députés veulent m'interrompre, je pourrai, leur faire voir un télégramme que j'ai reçu au cours du dernier différend concernant les chemins de fer, en 1970. Les mécaniciens de locomotive avaient annoncé, un mercredi matin, leur intention de déclencher la grève le lundi suivant. Et le premier télégramme que j'ai reçu provenait du premier ministre de la Saskatchewan, un certain M. Blakeney, je crois, qui venait tout juste d'être élu, réclamant un arbitrage obligatoire avant même que la grève ait commencé.

Des voix: Oh, oh!

M. Mackasey: A ce moment-là, je le sais, les membres de ce parti ont été scandalisés. Le député de York-Sud était aussi horrifié que moi.

M. Nesdoly: J'invoque le Règlement. Puis-je rappeler au député que M. Blakeney n'a pas été élu avant 1971. M. Thatcher était au pouvoir en 1970.

M. Mackasey: Le député signale une erreur très grave. Non pas qu'il n'y a pas eu de télégramme, mais que des risques de grèves—qui ne se sont jamais matérialisés—se sont présentés en 1971 et non en 1970. Ayant vieilli d'un an en 1971, M. Blakeney aurait dû être plus sage d'autant.

J'aimerais ajouter quelque chose alors que nous sommes formés en comité plénier; soit dit en passant, je suis de ceux qui souhaitent le retour des beaux jours où nous nous formions fréquemment en comité plénier et participions à d'honnêtes débats, et où il était possible de répondre aux questions de façon démocratique et percutante, mais sans jamais blesser personne.

Des voix: Bravo!

M. Mackasey: A titre d'observateur, j'aimerais souligner que des onze juridictions qui s'exercent au pays celle qui relève du gouvernement fédéral assure le fonctionnement du ministère du Travail le plus efficace. Je voudrais faire valoir aussi un autre point. On remarque à la table des représentants ministériels le plus admirable sous-ministre du Travail que nous ayons jamais eus—et le ministère existe depuis quelque 50 ans.

Des voix: Bravo!